



**PROCES-VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE CHALLONGES**
**En date du 17 juin 2024 à 19H30 à la salle du Vuache
de CHALLONGES**

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Serge JOURNAL, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Jacques BARUT, Stéphanie DUCRUET, Lydie PLAT, Eddy TRANCHAND, Lucie BRILLAT, Jean-Luc KOHLER,

Excusés: Thomas RAINER pouvoir à Sophie COLAS, Tom BORDIGONI, Bernadette BOCCON,

Date de convocation: 11 juin 2024

Secrétaire de séance: Jérôme LEGEROT-GERMAIN

Ouverture de séance : 19H43

Clôture de séance : 20h49

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Délibération achat de l'ancien SILO parcelle ZP 34 chemin du lac
- Délibération tableau annuel avancement grade agents communaux
- Délibération augmentation des heures renfort administratif
- Question diverses

Le Conseil adopte le procès-verbal du 06 mai 2024.

DELIBERATION ACHAT DE L'ANCIEN SILO PARCELLE ZP34

La commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section ZP numéro 34, chemin du Lac comprenant un ancien silo.

Surface de la parcelle: 377,00m² pour une valeur de TTC.377,00€ et TTC.850,00€ de frais d'acte notarié

Le conseil vote l'unanimité

**DELIBERATION MODIFICATION TABLEAU ANNUEL DES AGENTS
COMMUNAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Mairie de CHALLONGES 14 place de Bouchamps lès Craon 74910 CHALLONGES

 04 50 77 93 57

 contact@challonges.fr

www.challonges.fr

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante,

Décide

faut préciser à chaque fois la catégorie, le grade précis, s'il est à temps complet ou non complet, la durée hebdomadaire de service en fraction de temps et s'il s'agit d'un emploi pouvant être occupé par un contractuel.

- *De la création des postes suivants :*
 - o Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- *De la suppression des postes suivants :*
 - o Adjoint technique
 - o Adjoint administratif
- *De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe :*
- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juillet 2024

Le conseil vote à l'unanimité

DELIBERATION AUGMENTATION DES HEURES RENFORTS ADMINITRATIFS

L'agent en charge de l'accueil a effectué sa formation pour l'agence postale.

Afin de lui permettre de la mettre en pratique, une augmentation du taux horaire est prévu le mardi après-midi portant les heures à 22h00 par semaine.

Le Conseil vote à l'unanimité

Questions diverses

- Lecture du courrier du service assainissement de la CCUR rappelant les obligations de la commune de mise à disposition de l'eau et de l'électricité pour les ouvrages de traitement des eaux usées.
- Proposition de la fédération des chasseurs et du département de Haute-Savoie d'un projet d'ilôt de biodiversité à la ZA la Culaz. Cette proposition sera délibéré au prochain conseil après consultation de la CCUR qui gère les zones artisanales.
- Reconduction de la mise à disposition de salle pour les cours de pilates/yoga/gym
- Marchés route d'Usinens ont été mis en ligne le 14/06/24, retour des offres le 08/07/2024 à 12h00
- Fermeture de la RD31 route de Pyrimont suite au glissement de terrain et à la chute d'arbres.
- Lecture courrier de Mme Sabine Lafaverge pour informer le conseil de la création d'une nouvelle association.
- Pique-nique des challongeois le samedi 07 septembre 2024 feux d'artifices

Le Secrétaire
Jérôme LEGEROT-GERMAIN

La Maire de Challonges
Sophie COLAS



